

Délai d'opposition : 2 juillet 1952

ARRÊTÉ FÉDÉRAL

subventionnant

la fondation «Fonds national suisse de la recherche scientifique»

(Du 21 mars 1952)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le message du Conseil fédéral du 26 octobre 1951 ⁽¹⁾,

arrête :

Article premier

La Confédération accorde à la fondation «Fonds national suisse de la recherche scientifique», pour la constitution de son capital de fondation, une subvention unique d'un million de francs.

En outre, elle versera annuellement à ladite fondation une subvention qui sera de deux millions de francs l'année où le présent arrêté entrera en vigueur, de trois millions de francs l'année suivante, et de quatre millions de francs à partir de la troisième année.

Art. 2

Les subventions mentionnées à l'article premier sont subordonnées à la condition que l'acte de fondation et les statuts de la fondation soient préalablement approuvés par le Conseil fédéral.

Art. 3

La fondation présentera chaque année au Conseil fédéral, à l'initiative de l'Assemblée fédérale, un rapport sur son activité.

⁽¹⁾ FF 1951, III, 389.

Art. 4

Le présent arrêté sera publié conformément à l'article 3 de la loi du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux.

Le Conseil fédéral fixera la date de son entrée en vigueur.

Il est chargé de l'exécuter.

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 21 mars 1952.

Le président, Karl RENOLD

Le secrétaire, Ch. OSER

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 21 mars 1952.

Le président, B. BOSSI

Le secrétaire, F. WEBER

Le Conseil fédéral arrête:

L'arrêté fédéral ci-dessus sera publié en vertu de l'article 89, 2^e alinéa de la constitution fédérale et de l'article 3 de la loi du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux.

Berne, le 21 mars 1952.

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

8911

Le chancelier de la Confédération,

Ch. OSER

Date de la publication: 3 avril 1952

Délai d'opposition: 2 juillet 1952

ARRÊTÉ FÉDÉRAL subventionnant la fondation «Fonds national suisse de la recherche scientifique» (Du 21 mars 1952)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1952
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	14
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.04.1952
Date	
Data	
Seite	631-632
Page	
Pagina	
Ref. No	10 092 688

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.